

Qu'est-ce que la garantie de lecture en deuxième année de cycle élémentaire de l'Ohio ?

La garantie de lecture en deuxième année de cycle élémentaire de l'Ohio est une loi à laquelle les écoles de l'Ohio doivent se conformer à partir de la maternelle (voir [Ohio Revised Code 3313.608](#)).



La loi exige que les écoles :

- 1) **Testent les compétences en lecture** de tous les enfants de la maternelle à la deuxième année de cycle élémentaire au début de chaque année scolaire.
- 2) **Informent les familles par écrit si leur enfant n'a pas le niveau de lecture attendu pour son niveau scolaire** selon les résultats du test. La loi précise les détails que les écoles doivent fournir aux familles concernant les résultats des tests et le plan de l'école pour apprendre à l'enfant à lire à l'école.
- 3) **Donnent des consignes spécifiques à l'enfant, appelées services d'intervention.** Les services doivent être adaptés aux besoins pédagogiques de votre enfant s'il a obtenu des résultats inférieurs à ceux du niveau scolaire attendu. Les services d'intervention doivent être basés sur la [science de la lecture](#).
- 4) **Créent un [plan d'amélioration et de suivi de la lecture](#) dans les 60 jours** suivant la date à laquelle votre enfant a passé le test de lecture au début de l'année. L'enseignant de la classe de l'enfant et le parent/tuteur doivent participer à l'élaboration de ce plan.

Pourquoi cette loi existe-t-elle dans l'Ohio ?

Les enfants qui n'ont pas un niveau de lecture attendu pour leur niveau scolaire ont des difficultés à l'école s'ils ne bénéficient pas d'une aide supplémentaire. Ils sont quatre fois plus susceptibles d'abandonner leurs études en secondaire.

Que puis-je faire pour aider mon enfant à rattraper son retard ?

Les parents peuvent faire beaucoup pour aider leur enfant à lire tous les jours !

- **Félicitez souvent votre enfant lors de la lecture.** Il est très motivant de voir un enfant progresser en lecture. Dites-lui à quel point vous êtes fier de ses progrès.
- **Donnez à votre enfant le temps de pratiquer les compétences en lecture et en écriture qu'il a déjà acquises** à l'école. Demandez aux enseignants de votre enfant de vous indiquer les compétences exactes à travailler.
- **Écoutez votre enfant pendant qu'il lit.** Certains livres, dits décodables, sont très utiles pour pratiquer des compétences de lecture spécifiques. Demandez à l'enseignant ou à un bibliothécaire des exemples de livres adaptés aux compétences que votre enfant a besoin de pratiquer.
- **S'il se trompe, demandez-lui de relire le mot lentement.** Demandez à votre enfant de relire la phrase pour s'assurer qu'il en a bien compris le sens.
- **Il est possible de faire une pause durant la lecture si votre enfant en a besoin. Essayez les flashcards avec des lettres, d'autres jeux et supports pédagogiques, ou travaillez plutôt sur l'écriture.** L'apprentissage peut se faire de différentes manières.
- **Gardez des livres et du matériel d'écriture dans tous les endroits où votre enfant passe du temps chaque jour.**
- **Parlez à l'enseignant de votre enfant tous les mois**, ou plus souvent, de ses progrès en lecture à la maison et demandez plus d'informations sur comment se passent l'apprentissage de la lecture à l'école.

Questions à poser à l'enseignant

- **Quelles données l'école a-t-elle recueillies** sur la lecture et l'écriture de mon enfant au cours de cette année scolaire ? Puis-je obtenir une copie des résultats ? (Note aux parents : si les résultats ne vous paraissent pas clairs, demandez plus d'informations pour vous aider à comprendre).
- **Quel programme et quels supports sont utilisés avec mon enfant** pour la lecture et l'écriture ?
- **Que se passe-t-il pendant les heures de lecture et d'écriture à l'école ?** Mon enfant est-il capable d'être attentif et de participer aux cours ? Semble-t-il progresser ? Si ce n'est pas le cas, que pourrait faire l'école pour mieux aider mon enfant à apprendre ?
- **Si mon enfant ne fait aucun progrès au cours du mois suivant**, quelles sont les autres options dont je dispose au sein du système scolaire pour que mon enfant bénéficie d'une aide supplémentaire ?

Mon enfant peut-il passer en cours moyen première année (CM1) s'il ne réussit pas le test de lecture ?

Les écoles peuvent recommander à certains élèves de redoubler une partie ou la totalité de leur année de CE2 parce qu'ils n'ont pas atteint le niveau de lecture requis au terme de cette année scolaire. Les élèves peuvent quand même passer dans la classe supérieure (CM1) sur la base des exemptions suivantes prévues par la loi.

Exemptions du redoublement du CE2

- 1) **Les parents peuvent demander que leur enfant passe en CM1**, après avoir discuté avec l'enseignant de leur enfant et le directeur de l'école de ses résultats en lecture et des possibilités d'aide à la lecture dont il peut bénéficier. La décision finale revient aux parents. [Pour en savoir plus sur cette exemption, veuillez vous rendre sur le site du Centre d'engagement familial de l'État de l'Ohio \(Ohio Statewide Family Engagement Center\).](#)
- 2) **Les élèves bénéficiant de services d'apprentissage de l'anglais** ayant bénéficié de moins de trois ans de soutien linguistique en anglais peuvent passer en CM1.
- 3) **Les élèves bénéficiant de services d'éducation spéciale**, pour lesquels le PEI mentionne qu'ils sont exemptés.
- 4) **Les élèves bénéficiant de services d'éducation spéciale** qui ont déjà bénéficié d'un rattrapage intensif en lecture pendant deux années scolaires, mais qui n'ont toujours pas le niveau de lecture attendu pour leur niveau scolaire.
- 5) **Les élèves qui ont bénéficié d'un rattrapage intensif en lecture pendant deux années scolaires et qui ont déjà redoublé un niveau scolaire** entre la maternelle et le CE2.
- 6) **Les élèves qui obtiennent la note requise à un test alternatif** approuvé par l'État.

Quels sont les soutiens apportés aux élèves après le CE2 ?

Bien qu'il s'agisse de la garantie de lecture en CE2, les écoles doivent continuer à fournir un soutien aux élèves qui n'ont pas atteint le niveau de lecture requis en fin d'année scolaire jusqu'à la terminale. Renseignez-vous auprès de l'école de votre enfant sur le soutien qu'elle lui apportera jusqu'à ce qu'il atteigne le niveau de lecture attendu.

Des questions ?

Envoyez un courriel à ThirdGradeGuarantee@education.ohio.gov.